



Rappel à la loi détention de cannabis

Par **jesuisdslamerde**, le **25/11/2014 à 22:21**

Bonjour, j'ai été interpellé au commissariat en possession de cannabis. J'ai dû donner une adresse pour recevoir une convocation pour un stage d'une journée. Étant donné qu'il est impossible de recevoir la lettre au risque de me faire "tuer" par mes parents j'ai donné l'adresse d'un ami, vais-je quand même recevoir la lettre chez moi ? (sachant que la personne qui m'a reçu a une photocopie de ma pièce d'identité avec ma vraie adresse et que je lui ai précisé que je ne voulais pas recevoir de courrier à cette adresse pour des raisons familiales) Et est-il possible de changer l'adresse de nouveau en me déplaçant au bureau où j'ai été reçu ? Merci